

Zeitschrift: Revue de Théologie et de Philosophie
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 6 (1918)
Heft: 26

Rubrik: Variétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VARIÉTÉS

LE CARACTÈRE APOCRYPHE DE TROIS FORMULES CÉLÈBRES

« L'Etat, c'est moi. » — « Il n'y a plus de Pyrénées. » — Fils de saint Louis, montez au ciel. » — « La garde meurt et ne se rend pas » : Combien de mots historiques n'ont pas résisté à l'examen d'une critique rigoureuse et documentée qui en a irréfutablement établi le caractère apocryphe ! Les uns ont été inventés sans qu'ils reposent sur une base solide ou qu'ils se rattachent à une circonstance réelle ; la plupart, cependant, ne sont que la transformation plus ou moins profonde d'une donnée primitive que la tradition a modifiée, soit en la réduisant à un énergique raccourci ou à une formule lapidaire, soit au contraire en l'étendant et en la chargeant d'éléments nouveaux.

L'histoire de l'Eglise chrétienne connaît aussi des formules, qui comme maintes paroles consacrées par la politique ou la guerre, ont fait fortune, ont passé en proverbes et sont entrées dans la circulation ; elles se parent souvent de noms célèbres et se réclament d'une ancienne et illustre origine. Mais il suffit parfois d'une simple analyse des textes ou d'une étude quelque peu sérieuse et indépendante pour dépouiller ces formules d'un éclat longtemps usurpé, ou même pour établir que la signification qu'on leur donne aujourd'hui ne répond pas à leur sens originel et authentique.

Ces observations peuvent s'appliquer à trois mots fréquemment cités et qu'il vaut la peine d'examiner de plus près.

De quelques lignes de Tertullien, qui aime à condenser sa pensée en aphorismes brusques et frappants, on a tiré, par une abréviation d'ailleurs analogue aux paradoxes qu'il affectionnait, un mot que Voltaire s'amusa bien des fois à retourner contre le dogme et le culte chrétien. Le *credo quia absurdum* ne se trouve pas textuellement dans les écrits du presbytre de Carthage ; ce mot qui synthétise la polémique hautaine du grand apologiste contre la philosophie antique et ses invectives contre la raison humaine, est le résumé d'un passage du

traité de la Chair de Christ : « *Crucifixus est Dei Filius : non pudet, quia pudendum est. Et mortuus est Dei Filius : prorsus credibile est, quia ineptum est. Et sepultus resurrexit : certum est, quia impossibile est.* » (1) Il est permis de trouver que la formule abréviaitive que l'usage a consacrée n'altère pas sérieusement la pensée de Tertullien.

Il n'en est pas tout à fait de même d'un mot non moins connu de saint Augustin que l'on cite volontiers pour mettre en lumière l'étroitesse, l'intolérance et le fanatisme des adeptes de la religion chrétienne. Les vertus des païens, aurait dit l'évêque d'Hippone, ne sont que des vices brillants, *virtutes gentium splendida vitia*. Qu'on se reporte au passage du livre de la *Cité de Dieu*, d'où l'on a tiré, par le procédé de condensation observé tout à l'heure, l'inexorable condamnation de la vertu antique, et l'on se convaincra que la trop fameuse formule est la généralisation précipitée et singulièrement audacieuse d'un développement dont la portée primitive n'a pas le caractère absolu et intransigeant que lui prête l'exégèse traditionnelle. Au chapitre 25 du livre XIX, Augustin affirme le fondement religieux de la morale : les vertus qui n'ont pas en Dieu leur principe et leur objet, celles qui se rapportent à elles-mêmes et à elles seules, sont entachées d'orgueil et doivent être plutôt considérées comme des vices que comme des vertus. « *Virtutes, quas habere sibi videtur, per quas imperat corpori et vitiis, ad quodlibet adipiscendum vel tenendum rettulerit nisi ad Deum, etiam ipsa vitia sunt potius quam virtutes. Nam licet a quibusdam tunc veræ et honestæ putentur esse virtutes, cum referuntur ad se ipsas nec propter aliud expetuntur : etiam tunc inflatae ac superbæ sunt, et ideo non virtutes, sed vitia judicanda sunt.* » N'est-il pas évident qu'entre le passage que l'on vient de lire et la sentence de condamnation qu'on en a dégagée, il y a une très notable différence ?

La troisième parole que nous osons soumettre au lecteur a subi une destinée encore plus étrange. La formule dont il s'agit n'a pas l'apréte farouche de celles que nous venons d'examiner ; elle se distingue bien plutôt par sa largeur chrétienne et son caractère irénique et vraiment digne de l'Evangile : *In necessariis unitas, in dubiis libertas, in omnibus caritas.* On fait généralement honneur à saint Augustin de cette parole de tolérance et de paix. Or elle ne se rencontre dans aucun des ouvrages du grand évêque. Tout au plus a-t-on pu alléguer une lettre dans laquelle le Père de l'Eglise établit une distinction entre les décisions du Christ, des apôtres et des conciles et les traditions locales des églises particulières : les premières doivent être considé-

(1) *De carne Christi*, Cap. V.

rées comme universelles et nécessaires, les secondes constituent un domaine où règne la liberté. (1) Il y a bien entre ces paroles et la formule que nous examinons une lointaine ressemblance, mais il est manifeste que cette analogie purement accidentelle ne porte que sur les premiers membres de la phrase : le passage de la lettre d'Augustin n'a rien de l'ampleur et de la sérénité tout évangélique du principe pseudo-augustinien.

Quelques paroles glanées chez Mélanchthon, chez Calvin et surtout chez Erasme (2), ont une certaine parenté avec l'idée maîtresse de notre formule, mais il y a loin de ces velléités fortuites au sens riche et précis du dicton justement célèbre.

Dans une monographie à laquelle nous avons emprunté les principales données que nous avons rapportées jusqu'ici, un chercheur érudit et sage s'est livré à une enquête qui, sans aboutir à des conclusions incontestables et définitives, a su donner aux résultats suivants un caractère de haute vraisemblance. (3)

Dans la seconde moitié du dix-septième siècle, Richard Baxter, un

(1) « Totum hoc genus liberas habet observationes ; nec disciplina ulla est in his melior gravi prudentique Christiano, quam ut eo modo agat, quo agere viderit ecclesiam, ad quam forte devenerit. Quod enim neque contra fidem, neque contra bonos mores esse convincitur, indifferenter est habendum et propter eorum, inter quos vivitur, societatem servandum est. » *Epist. 55 (ad Januarium).*

(2) Dans l'ouvrage que mentionne la note suivante, Lücke cite encore une série d'autres passages empruntés à des Pères de l'Eglise ou à des théologiens postérieurs ; aucune de ces citations ne saurait être considérée comme le thème primitif de notre formule. Voici le passage d'Erasme ; il est tiré de la préface de son édition des œuvres de saint Hilaire : « Summa nostræ religiosis pax est et unanimitas. Ea vix constare poterit, nisi de quam potest paucissimis definiamus, et in multis liberum relinquamus suum cuique judicium... Olim fides erat in vita magis quam in articulorum professione. Mox necessitas admonuit ut articuli præscriberentur, sed pauci et apostolicæ sobrietatis. Deinde hæreticorum improbitas adegit ad exactiorem divinorum voluminum excussionem; pervicacia cœpulit, ut quædam ex auctoritate synodorum definirentur. Tandem fidei symbolum in scriptis potius quam in animis esse cœpit... Creverunt articuli, sed decrevit sinceritas; effebuit contentio, refriscit caritas. » La subtilité des définitions dogmatiques a des conséquences funestes et pourrait amener les chrétiens : « ut credant quod non credunt, at ament quod non ament, et intelligant quod non intelligunt ».

(3) FR. LÜCKE, *Ueber das Alter, den Verfasser, die ursprüngliche Form und den wahren Sinn des kirchlichen Friedensspruches : In necessariis unitas, in dubiis libertas, in utrisque caritas !* Göttingen 1850. Le même, *Theol. Stud. u. Krit.* 1851, pag. 905-938. Voyez aussi HAUCK, *Realencyklopädie für Theologie und Kirche* (3^e édition), Tom. XII, pages 550-552, l'article de BERTHEAU sur *Meldenius*.

des pasteurs presbytériens les plus pieux et les plus éclairés de son temps, se reporte aux « paroles anciennes et méprisées d'un Pacificateur » dont il recommande l'application et la pratique pour arriver à la paix au sein de l'Eglise. (1) La teneur de ces paroles est presque identique à celles que renferme un ouvrage qui porte le nom, peut-être supposé, du théologien Rupertus Meldenius, et qui parut sans indication de lieu et de date sous le titre suivant : « *Paraenesis votiva. Pro pace Ecclesiae. Ad Theologos Augustanæ Confessionis. Auctore Ruperto Meldenio, Theologo* ». (2) Une autre version de la même pensée se rencontre dans un traité paru à Francfort sur l'Oder en 1628, dont l'auteur, aujourd'hui oublié, Grégoire Frank, mourut en 1651. (3)

Est-ce à l'un de ces deux personnages, d'ailleurs complètement obscurs, qu'il faut attribuer la formule qu'une tradition postérieure rapporte au plus illustre des Pères de l'Eglise latine ? Ou bien l'ont-ils empruntée eux-mêmes à un précurseur dont la trace a disparu ? C'est ce qu'il n'a pas encore été possible de tirer au clair. Ce qui paraît certain, c'est que cette parole de foi, de liberté et de charité a jailli du milieu des batailles implacables que se livraient les représentants de la scolastique protestante du XVII^e siècle. Il est permis d'y voir la protestation éloquente d'une âme vraiment évangélique contre la *rabies theologica* qui régnait dans les écoles et les chaires de cette malheureuse époque, témoin de la décadence intellectuelle et religieuse du protestantisme en même temps que des horreurs de la guerre de Trente ans. Placée dans ce contexte et éclairée de la lumière de ces événements, notre formule semble à la fois un écho de la voix de Jean Arndt, le mystique luthérien que mentionne la Parænesis de Melde-nius, (4) une promesse de temps meilleurs et plus heureux, une prophétie de l'œuvre de renouvellement religieux et de pacification chrétienne qu'allaien t inaugurer Spener et le piétisme.

(1) « I once more repeat to you the Pacificators old and despised words : Si in necessariis sit (esset) unitas, in non necessariis libertas, in utrisque caritas, optimo certe loco essent res nostræ » (*The true and only way of concord of all the christian churches*, 1679).

(2) Dans la monographie citée plus haut, Lücke communique in-extenso le texte de l'ouvrage de Meldenius : voyez pages 87-145. L'opuscule a pour épigraphe une parole de saint Ambroise : « Pax est nostra fides ; ubi lis est, sana laborat religio, vel ibi religio omnis deest ». Voyez page 128 : « Verbo dicam : Si nos servaremus in necessariis unitatem, in non necessariis libertatem, in utrisque caritatem, optimo certe loco essent nostræ ». C'est le texte reproduit par Baxter.

(3) Voici le texte de Frank : « Summa est : servemus in necessariis unitatem, in non necessariis libertatem, in utrisque caritatem ». Le titre de l'ouvrage de Frank est caractéristique : *Consideratio theologica de gradibus necessitatis dogmatum christianorum*.

(4) Voyez ouvrage cité, pages 45 suiv., 142 suiv.

Il faut conclure. La critique a détruit ou corrigé la légende qui s'était formée autour de trois mots fameux, détournés de leur signification primitive ou dérivés d'une source apocryphe. Pour avoir été rendus à l'histoire et rétablis dans leur acception véritable, ont-ils perdu ou gagné en importance et en intérêt ? La réponse n'est pas douteuse. Il se trouve que la critique, même appliquée à un humble sujet et à un mince problème, remplit une tâche sérieuse et une fonction utile.

PAUL LOBSTEIN.